

*My* **AL**  
**Share**  
2021

Être actionnaire de  
*Mon* **Groupe**

---

 **Air Liquide**

# Lexique

## **ACTION**

Titre de propriété représentant une fraction du capital d'une société.

## **ACTIONNAIRE**

Personne physique ou personne morale qui détient des actions d'une société. À ce titre, l'actionnaire a le droit de recevoir les dividendes éventuels distribués sur décision des actionnaires réunis en Assemblée Générale et de voter à l'Assemblée Générale des actionnaires.

## **ACTIONS GRATUITES**

Air Liquide attribue régulièrement des actions gratuites à l'ensemble de ses actionnaires. En 2019 a eu lieu la 30<sup>e</sup> attribution d'actions gratuites, à raison d'une action gratuite pour 10 détenues. Pour tous les actionnaires, l'attribution d'actions gratuites permet de voir son portefeuille s'étoffer dans le temps.

## **ACTIONNARIAT SALARIÉ**

Les sociétés peuvent procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés (ACRS) adhérant au Plan d'Épargne France (PE France) ou au Plan d'Épargne Groupe International (PEGI) mis en place dans l'entreprise.

Dans le cadre du Plan d'actionnariat salarié *myAL myShare 2021*, les actions souscrites seront détenues en direct sur des comptes au nominatif pur gérés par le Service actionnaires d'Air Liquide. Ces actions, acquises à un prix préférentiel, bénéficient (en général) d'une fiscalité particulière mais sont bloquées pendant une durée de 5 ans suivant leur achat, hors cas de déblocage anticipé.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Réunion des actionnaires d'une société. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an pour approuver notamment les comptes de l'exercice écoulé. Les actionnaires se prononcent sur les principales décisions de l'entreprise : autorisations financières, distribution de dividendes, mais également renouvellement des mandats des Administrateurs du Groupe. Les actionnaires exercent leur droit de vote, obtenu automatiquement lors de l'acquisition de leur(s) action(s).

## **AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS (ACRS)**

Création d'actions nouvelles souscrites uniquement par les salariés. Les sommes recueillies augmentent les ressources propres de l'entreprise (ses « capitaux propres »).

## **CAPITAL DE L'ENTREPRISE**

Encore appelé « capital social », il est constitué par l'ensemble des fonds apportés par les actionnaires. Le capital social est divisé en parts : les actions.

Ainsi, chaque action est un titre de propriété correspondant à une quote-part du capital de l'entreprise.

---

## **CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ**

Situations particulières permettant au salarié d'obtenir, s'il le souhaite, la disponibilité immédiate de tout ou partie de son investissement avant le terme de la période de blocage de 5 ans. Pour en savoir plus sur les cas de déblocage anticipé, rapprochez-vous de votre service des Ressources Humaines.

## **CODES ISIN**

Le code ISIN est un identifiant unique servant à désigner des valeurs mobilières, composé de douze chiffres et d'un code d'identification pour chaque pays (FR pour les titres français). ISIN est l'acronyme de *International Securities Identification Number*. L'action Air Liquide est en négociation continue sur Euronext Paris, Code ISIN FR0000120073.

## **CODES À PRIME**

Dans le cadre de l'attribution d'une prime de fidélité, la société émettrice peut décider de référencer ses titres éligibles sous un ou plusieurs codes ISIN distincts, c'est ce qu'on appelle les codes à prime. Chez Air Liquide, pour vous aider à gérer votre portefeuille de titres au nominatif, vos actions Air Liquide sont réparties en quatre « codes valeur » (codes ISIN) selon l'année d'éligibilité à la prime de fidélité. Les titres nouveaux sont toujours acquis sur le code mère et basculent sur les codes à prime automatiquement. En cas de vente de titres sur un code à prime, la conversion sur le code mère est automatique, sans frais ni délais.

## **COMPTE AU NOMINATIF PUR**

Compte où sont conservées les actions, ouvert directement au nom du souscripteur dans le registre d'Air Liquide, sans intermédiaire financier.

Le Service actionnaires d'Air Liquide est le seul interlocuteur de l'actionnaire salarié. Aucun frais n'est appliqué pour la tenue et la gestion du compte et les frais de courtage sont réduits pour les opérations d'achat (hors souscription réservée aux salariés) ou de vente de titres.

## **COURS D'UNE ACTION**

Prix de l'action cotée en Bourse à un instant donné. Le cours est déterminé par la confrontation entre les demandes d'achat et les offres de vente de l'action.

L'action Air Liquide est en négociation continue sur Euronext Paris, Code Isin FR0000120073.

## **DÉCOTE**

Une décote est une réduction sur le prix de l'action (voir « Prix de référence ») afin de déterminer le prix de souscription proposé aux salariés dans le cadre d'un Plan d'actionnariat salarié. Pour l'opération *myAL myShare 2021*, la décote maximale autorisée est de 20 %, mais peut être inférieure en fonction des réglementations locales.

## **DIVIDENDE**

Le dividende est une partie du bénéfice net du Groupe qui, sur décision de l'Assemblée Générale, est distribuée aux actionnaires. Air Liquide offre à tous les actionnaires détenant leurs titres au nominatif depuis plus de 2 ans une prime de fidélité de +10 % sur le montant du dividende.

---

## **PÉRIODE DE BLOCAGE**

Période de 5 ans durant laquelle le salarié ne peut obtenir la libération de ses avoirs, sauf cas de déblocage anticipé, qui sont propres à chaque pays en fonction des règles juridiques et fiscales locales.

## **PLUS-VALUE/MOINS-VALUE**

Gain financier/perte financière résultant de la vente d'une action.

La plus-value est la différence positive entre le prix auquel l'actionnaire a vendu une action et celui auquel il l'a achetée. Si le prix de vente est inférieur au prix d'achat, l'actionnaire fait alors une moins-value. La fiscalité applicable à ces plus-values/moins-values est liée à votre pays de résidence fiscale. Nous vous invitons à vous rapprocher d'un fiscaliste local afin d'avoir plus d'informations à ce sujet.

## **PLAN D'ÉPARGNE FRANCE (PE FRANCE) & PLAN D'ÉPARGNE GROUPE INTERNATIONAL (PEGI)**

Dispositif d'épargne collectif permettant au salarié de se constituer, avec l'aide de son entreprise, un capital investi en valeurs mobilières dans le cadre d'un blocage limité à 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé).

## **PRIME DE FIDÉLITÉ**

La prime de fidélité est une offre accordée aux actionnaires d'une entreprise sous certaines conditions d'éligibilité. Chez Air Liquide, celle-ci se traduit par une augmentation de 10 % du dividende et par l'attribution de 10 % d'actions supplémentaires lors des attributions d'actions gratuites, au bout de 2 ans de détention. Les actions doivent être conservées jusqu'à la date de versement des dividendes et d'attribution d'actions gratuites.

## **PRIX DE RÉFÉRENCE**

Le prix de référence est calculé comme la moyenne des cours d'ouverture de l'action Air Liquide durant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de fixation du prix de souscription et de l'ouverture de la période de souscription. Il sert de base au calcul du prix de souscription.

## **PRIX DE SOUSCRIPTION**

C'est le prix payé par les salariés pour souscrire une action : il est égal au prix de référence diminué d'une décote (généralement de 20 %). Exemple : si le prix de référence fixé à l'issue des 20 séances de bourse est de 105 €, le prix de souscription est de 84 € (105 € - 20 % de décote). En contrepartie de cette décote, les avoirs sont bloqués 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé).

## **SURSOUSCRIPTION**

Total des demandes de souscription supérieur à l'enveloppe allouée par le Conseil d'Administration pour cette opération. Dans le cas d'une sursouscription, les souscriptions les plus élevées seront réduites à un niveau qui permettra, dans la mesure du possible, de servir tous les souscripteurs. Dans ce cas, nous vous informerons quelques jours après la clôture de la période de souscription.

---